

Introduction (au site internet du MDE)

Apparu dans la vague de contestation contre la Réforme Axworthy en 1995, le Mouvement pour le Droit à l'Éducation (MDE) s'est bâti en alternative aux stratégies lobbyistes et corporatistes des Fédérations étudiantes. Il s'est fixé comme objectif de remettre au coeur des revendications étudiantes le droit à l'éducation, et ce, dans une perspective de mobilisation de masse.

Le MDE est un syndicat étudiant national qui vise à regrouper les étudiantes et étudiants qui veulent agir pour défendre leur droit à une éducation accessible et de qualité. Ce droit est d'une importance fondamentale dans notre société où il est très difficile d'avoir un emploi (donc d'échapper à la pauvreté) si on ne détient pas une éducation post-secondaire. L'accès à l'éducation constitue donc un enjeu de société majeur: si les jeunes n'obtiennent pas une formation suffisante et de qualité, qu'ils ou qu'elles ne peuvent pas trouver d'emploi dans leur secteur d'étude, c'est la société qui se prive d'individus critiques.

L'éducation donne également accès à la science et la culture. On ne peut tolérer, dans une société qui se dit démocratique, que l'éducation ne soit réservée qu'à une élite. Le MDE vise donc à libérer l'éducation des obstacles économiques, des discriminations et des barrières arbitraires qui l'entravent.

(...)

Déclaration de fondation

Introduction

Le projet d'un nouveau regroupement étudiant a été lancé par la Coalition X, lors de sa réunion du 25 février 1995. Cette coalition avait été mise sur pied dans le but de lutter contre la réforme des programmes sociaux du ministre Axworthy. Sa principale action fut l'organisation de la manifestation du 25 janvier 1995 à Montréal, une des plus grandes de l'histoire du mouvement étudiant québécois, avec 12 000 personnes.

La mobilisation contre la réforme a été suffisamment forte pour forcer le gouvernement à reporter ses projets de coupures, mais pas assez pour obtenir leur retrait total. De plus, le gouvernement du Québec a récemment annoncé d'importantes compressions budgétaires, notamment dans le secteur de l'éducation post-secondaire. Nous devons donc nous préparer à une longue bataille pour la défense du droit à l'éducation.

La fondation du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE) a pour but de donner aux étudiantes et aux étudiants un outil indispensable pour la coordination de leurs efforts en vue de promouvoir une conception de l'éducation qui repose sur des principes de démocratie et d'accessibilité, plutôt que sur les calculs biaisés de la pensée économique qui prédomine actuellement dans notre société.

La Déclaration de fondation vise à présenter brièvement les conceptions que nous entendons défendre ainsi qu'une critique de celles que nous rejetons et situer le rôle que le MDE entend jouer dans le débat social et politique sur l'éducation au cours des prochaines années.

I- Notre vision de l'éducation

L'idée fondamentale sur laquelle repose le Mouvement est, comme son appellation l'indique, le droit à l'éducation. Ce droit signifie que toute personne capable et désireuse d'apprendre devrait pouvoir le faire sans avoir à subir d'entraves arbitraires. Seule la capacité réelle d'apprendre devrait compter.

Nous considérons le droit à l'éducation comme un droit démocratique aussi fondamental que la liberté d'expression ou d'association. En effet, l'accès à la connaissance - surtout dans un monde où l'information et le savoir prennent une importance sociale et économique croissante - est un préalable à l'exercice des autres libertés. Le fait de réserver ce droit à une élite quelconque signifie que la majorité de la population est privée d'une des principales sources de pouvoir.

De plus, un accès généralisé à l'éducation constitue un outil précieux pour le développement des sciences, des arts et de la culture, ainsi qu'un facteur déterminant de progrès social. Une société qui néglige l'éducation ne peut que s'appauvrir dans toutes ses dimensions.

La gratuité : un projet nécessaire

Pour que le droit à l'éducation puisse s'exercer sans discrimination, il importe avant tout d'éliminer les barrières financières qui l'entravent. C'est pourquoi nous réclamons la gratuité scolaire et l'abolition de l'endettement étudiant.

Pour qui douterait du lien étroit entre les frais de scolarité, l'endettement et l'accessibilité, il n'y a qu'à examiner les conséquences du dégel des frais de scolarité. Depuis 1990, alors que les frais étaient multipliés par quatre et que l'endettement doublait, les effectifs universitaires ont commencé à baisser et le décrochage en cours de baccalauréat à augmenter. Ce qui signifie que la prochaine génération sera, pour la première fois dans notre histoire, moins éduquée que la précédente.

De plus, au mépris des promesses effectuées en vue de faire accepter le dégel, le gouvernement a profité de la hausse des frais pour réduire ses subventions, ce qui laisse les universités avec le même problème de sous-financement qu'il y a cinq ans.

Au bout du compte, la hausse des frais a provoqué à la fois une réduction de la qualité de la formation reçue à l'université et une diminution du nombre de personnes ayant accès à cette formation.

La société actuelle a plus que jamais besoin d'un grand nombre de personnes détenant une scolarité post-secondaire. Le conseil supérieur de l'éducation a fixé comme objectif pour l'an 2000 un taux de réussite de 25% au premier cycle universitaire. Une enquête d'un organisme fédéral va dans le même sens en annonçant que 65% des nouveaux emplois créés d'ici l'an 2000 demanderont une qualification post-secondaire. En ce moment, c'est 12% des jeunes qui réussissent un baccalauréat. Et le taux de participation à plein temps des 18-24 ans à l'enseignement post-secondaire n'est que de 29%.

Si on veut éviter une sous-scolarisation dramatique de la population québécoise - dans un monde où la connaissance est la principale source de richesse - il faut absolument renverser la tendance amorcée avec le dégel. Il est probable que la gratuité et la conversion des prêts en bourses n'y suffiront pas. C'est donc à une réflexion en profondeur sur les moyens et les buts de l'éducation que nous devons nous consacrer. Les prochains états généraux seront une occasion idéale de faire entendre le point de vue du mouvement étudiant progressiste sur toutes ces questions.

II- Les conceptions que nous rejetons

Il existe plusieurs manières de voir l'éducation qui entrent en contradiction avec les principes que nous voulons défendre. C'est l'influence de ces idées obtuses sur les politiques gouvernementales qui empêchent la réalisation de notre projet. Quatre attitudes élitistes et antidémocratiques font surface de manière chronique dans les débats entourant l'accessibilité à l'éducation.

a) L'obsession aveuglante du déficit

Les gouvernements abordent généralement le domaine de l'éducation avec une vision bêtement comptable de la situation des finances publiques. Ils se demandent alors comment dépenser le moins possible en éducation pour pouvoir consacrer plus d'argent à d'autres fins, notamment au service de la dette.

Face à ce discours omniprésent, il serait tentant pour le mouvement étudiant de prendre une approche corporatiste et de «tirer la couverture de son bord» au détriment d'autres besoins sociaux comme le logement, la sécurité du revenu ou les conditions de travail des employé-e-s du secteur public. Mais ce serait le pire piège, car tôt ou tard, si on accepte la logique des coupures, ce sera notre tour.

Pour nous, il s'agit de voir l'éducation comme un investissement et non comme une simple dépense. Notamment en ce qui concerne les finances publiques, il est démontré que plus une personne est éduquée plus elle paiera d'impôt et par conséquent contribuera à la réduction de la dette et au financement des programmes sociaux et des services publics, dont l'éducation . Un économiste travaillant pour le ministère de l'éducation a même calculé que cet «investissement» rapporte au gouvernement l'équivalent d'un taux d'intérêt réel de 11%.

Par ailleurs, notre système fiscal avantage les entreprises au point où on peut parler d'un véritable scandale. Le Canada est le pays du Groupe des sept où les entreprises contribuent le moins à l'assiette fiscale ; et au Canada, c'est au Québec que ces entreprises paient le moins. Une réforme en profondeur de la fiscalité permettrait sans doute de dégager les sommes dont nous avons besoin pour financer adéquatement l'éducation et les programmes sociaux.

Il semble également que les gouvernements ne manquent pas de ressources quand il s'agit de financer les abris fiscaux, les subventions aux entreprises, ou l'armée. Dans la mobilisation contre Axworthy, nous avons abondamment illustré ces choix politiques qui sacrifient l'éducation pour des objectifs très questionnables.

b) Tout pour le marché

Certains voudraient que le gouvernement ne consacre à l'éducation que les sommes nécessaires à la formation de la main d'oeuvre. Comme si les besoins du marché du travail étaient les seuls qui aient une légitimité. Cette vision, qui se prétend rationnelle du point de vue économique, évacue tous les autres aspects de la vie sociale. Ce faisant, elle néglige la recherche fondamentale et la formation générale dont notre société a également besoin. Cette tendance vise à évacuer la mission de centre de débat et d'émancipation culturelle des institutions d'enseignement pour les transformer en des organismes uniquement dédiés à la formation de la main d'oeuvre.

Aussi, cette attitude se joint au discours sur les finances publiques en considérant comme un gaspillage les sommes consacrées à des domaines d'étude moins directement profitables sur le plan strictement économique. On demande à l'État de fournir les «produits éducatifs» que le marché demande, et au coût le plus bas possible. Cette

éducation rentable est en fait une éducation à rabais qui sacrifie tout à la seule recherche du profit et de la compétitivité.

Pourtant, à long terme, on peut parier qu'une société qui appliquerait intégralement une telle vision de l'éducation ne pourrait que décliner sous le poids de sa pauvreté culturelle et de son manque d'imagination.

c) La préservation des privilèges

D'autres désirent le maintien d'un contingentement strict de manière à limiter l'offre de compétences sur le marché du travail. En effet, si la connaissance est trop répandue, les avantages qui y sont reliés ne peuvent que s'amoinrir. Pour qui tient à ses privilèges, le droit à l'éducation est une idée dangereuse qu'il faut combattre.

Évidemment, un tel degré de corporatisme est complètement antisocial et antidémocratique. Pourtant, c'est avec cette logique que l'on limite l'accès à de nombreux programmes d'étude dont les perspectives d'emploi sont très bonnes et dont l'utilité sociale est très élevée, comme la médecine ou l'ingénierie. Ce faisant, on sacrifie l'intérêt général pour satisfaire aux pressions de groupes privilégiés.

d) L'investissement individuel

D'autres encore présentent l'éducation comme un simple investissement effectué par un individu en vue d'améliorer son statut social. A ce niveau, le corporatisme se transforme en individualisme pur et simple, et l'économisme étroit prend des allures unidimensionnelles.

C'est d'ailleurs à partir de cette conception typiquement néolibérale que fut élaborée l'idée du prêt remboursable en proportion du revenu (PRPR) ou de l'Impôt post-universitaire (IPU). En effet, si l'éducation ne profite qu'à la personne qui étudie, celle-ci devrait en assumer les coûts en totalité. Mais comme les étudiantes et les étudiants assez riches pour le faire sont trop peu nombreuses et nombreux, il faut donner aux moins fortunés la possibilité de payer plus tard. Après l'éducation à rabais, voici l'éducation à crédit.

Ce qui est dangereux avec une telle approche - surtout si on l'applique intégralement - c'est que la pression de l'endettement pourrait conduire les étudiantes et étudiants à faire pression pour une adéquation parfaite des programmes avec le marché du travail et un contingentement rigide, de manière à améliorer leurs chances de pouvoir rembourser leurs énormes dettes le plus rapidement possible.

III- Le rôle du MDE

Dans un contexte où les quatre visions que nous venons de critiquer prennent une grande place dans le paysage idéologique, les revendications du MDE peuvent paraître irréalisables. Pourtant, il y a bien des groupes dans notre société qui partagent cette conception de l'éducation et qui sont disposés à apporter leur contribution au débat. Il est donc primordial pour le mouvement étudiant de tout faire pour mobiliser ces appuis potentiels dans une stratégie commune et efficace.

C'est à partir de ce constat que nous avons décidé de faire du Mouvement pour le droit à l'éducation beaucoup plus qu'un simple regroupement d'associations étudiantes. Le MDE doit être une organisation qui soit un interlocuteur crédible auprès des gouvernements et surtout un pôle de ralliement des forces qui militent pour le droit à l'éducation. Nous invitons toutes les organisations qui partagent nos points de vue à adhérer au MDE à titre de membres de soutien, ce qui leur permettra de participer activement à nos débats et à nos actions.

Bien entendu, il va falloir solliciter la contribution de la population étudiante dans son ensemble, tant sur le plan des idées que de la mobilisation. C'est pourquoi nous acceptons l'adhésion des comités et étudiants et de chaque étudiante ou étudiant qui désire participer au Mouvement.

Pour renverser la tendance aux coupures et à la diminution tant de la qualité que de l'accessibilité de l'éducation post-secondaire, il nous faut donc faire le plein de tous les appuis et de toute la mobilisation possible derrière nos revendications. Pour y arriver, nous devons d'abord effectuer un patient travail d'information et de consultation auprès de la population étudiante.

Chaque manifestation, chaque dépliant, chaque conférence de presse, chaque réunion étudiante, devra être une occasion de défendre nos principes avec une argumentation toujours renouvelée et de plus en plus solide.

Avec du courage et de la patience, cette stratégie devra porter fruit. Nos revendications sont à la fois légitimes, extrêmement utiles et parfaitement réalisables. Il nous reste à trouver les meilleurs moyens de les faire entendre et d'amener la majorité de la population à les faire siennes.

C'est donc en vertu de ces réflexions et de ces projets que nous proclamons solennellement, en ce 13 mai 1995, la fondation du Mouvement pour le droit à l'éducation. (...)

Section “Revendications” du site internet

L'ACCÈS INÉGAL À L'ÉDUCATION

1) Selon les régions

Les différences entre les régions sont frappantes. La proportion des 20-29 ans sans diplôme secondaire varie de 18.9 à 20.9 % dans les grands centres urbains de Montréal, Laval et Québec, mais dépasse les 30% dans les régions des Laurentides, de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de l'Outaouais et de Lanaudière. De plus, le pourcentage de la population ayant fait des études universitaires varie de 5.9 % sur la Côte-Nord à 19.9 % dans la région de Montréal.

2) Selon que l'on soit un homme ou une femme

Le fait que les hommes soient moins nombreux que les femmes à réussir leur secondaire, leur cégep et le premier cycle universitaire, peut nous amener à constater que les femmes ont obtenu un accès égal à l'éducation. Cependant, les femmes sont en minorité à la maîtrise et ne composent que le tiers des personnes inscrites au doctorat. Les chiffres, autant au niveau du cégep qu'au premier cycle universitaire ne tiennent pas compte des différences entre les programmes. Par exemple, à l'université, les femmes représentent deux tiers de la clientèle inscrite aux certificats et moins de 20 % dans les programmes de sciences appliquées. En général, les femmes sont majoritaires dans les programmes liés aux services aux personnes (éducation, santé, travail social, psychologie), et les hommes sont majoritaires dans les secteurs liés aux sciences et à la technologie. Ce qui illustre bien la persistance des rôles traditionnels. Dans les autres programmes, les proportions semblent à peu près égales. Il y a donc un travail à faire pour briser les ghettos d'étude et faciliter l'accès des femmes aux cycles supérieurs.

3) Comparaison avec le Canada anglais

La proportion de la population de 15 ans et plus ayant fait des études universitaires est de 15.9 % au Québec, de 19.5 % en Ontario et de 19.1 % dans les huit autres provinces. Le taux de fréquentation scolaire des jeunes de 17 ans est de 62 % au Québec, de 88 % en Ontario et de 78 % pour l'ensemble du Canada. Il est donc clair que l'accès aux études collégiales devrait être grandement augmenté.

LES BARRIÈRES QUI ENTRAVENT L'EXERCICE DU DROIT À L'ÉDUCATION

1) Les frais de scolarité

En 1993, pour la première fois, les effectifs universitaires ont diminué au Québec. Il se trouve que cette année, fut la première, après le dégel des frais (1990-91), qui n'était pas une année de récession. On sait que les périodes de crise économique provoquent une augmentation momentanée des inscriptions dans les collèges et universités. Par exemple, en 1983, alors que les taux de chômage chez les jeunes atteignaient un record, les effectifs universitaires augmentaient de 8.6 %. Par ailleurs, au plus fort de la dernière récession, en 1992, l'augmentation n'était que de 2.8 %. Il apparaît donc que les frais de scolarité ont un impact majeur sur la fréquentation scolaire. L'imposition des frais pour l'utilisation d'un service public comme l'éducation, constitue un moyen d'atteindre deux objectifs:

- 1) de transférer une partie des coûts du service aux étudiants et étudiantes;
- 2) de réduire l'utilisation de ce service par un " ticket modérateur ".

Qui doit payer ?

Le principe même des frais est injuste puisqu'on fait payer les même prix à toute personne, indépendamment de ses revenus. Les frais constituent une taxe à la consommation d'un service essentiel. C'est comme taxer le logement, les vêtements ou les soins de santé. D'ailleurs, rien ne permet de justifier la distinction entre les cégeps, en principe gratuits, et les universités, à 180 \$ le cours. Maintenir des frais aussi élevés à l'université fait donc une pression constante en faveur des frais au collégial. Ceux-ci ont d'ailleurs tendance à se multiplier. Il est tout aussi impossible de fixer le seuil à partir duquel les frais deviendraient trop élevés. Ce qui explique qu'après le dégel, qui devait faire passer les frais de 500 \$ à 1 200 \$ par année, ils ont continué à augmenter jusqu'à 1 800 \$. D'ailleurs, la décision de maintenir le gel des frais n'a été annoncée que pour la durée du mandat péquiste. On n'a qu'à observer les augmentations constantes dans les provinces canadiennes (plus de 3 000 \$ en Colombie-Britannique) pour comprendre ce qui nous attend si on accepte le principe des frais. Les statistiques démontrent, à l'opposé du mythe du chômeur et de la chômeuse diplômé-e, que le taux de chômage est inversement proportionnel au degré de scolarisation. " En 1990, le taux de chômage des 15-24 ans est de 27.6 % pour ceux (sic) qui ont un secondaire II ou moins, de 18.6 % pour ceux (sic) qui ont fait des études secondaires supérieures à un secondaire II, de 10.9 % pour ceux (sic) qui ont effectué des études post-secondaires partielles, de 10 % pour ceux (sic) qui ont obtenu un diplôme de niveau collégial et de 7.4 % pour ceux (sic) qui ont obtenu un grade universitaire. " (Secrétariat à la jeunesse, La jeunesse québécoise : faits et chiffres (15-29 ans), Gouvernement du Québec) On a donc intérêt à favoriser

l'accès à l'éducation, sans imposer de frais de scolarité, si on veut éviter une augmentation du chômage. Lequel constitue la principale cause du déficit budgétaire. On peut donc conclure que les frais coûtent, au gouvernement, à long terme, plus que ça lui rapporte.

2) L'endettement étudiant

Faire payer les pauvres

L'endettement est encore plus injuste que les frais de scolarité. Tandis que les frais sont les mêmes pour tout le monde, indépendamment de leurs revenus, les dettes ne sont subies que par les personnes qui ont le plus de difficultés financières. En effet, le régime d'aide financière est dérisoire. Les contributions minimale étudiante, parentale et du conjoint-e sont les principales lacunes du système de prêts et bourses. Présentement, environ le tiers des étudiantes et étudiants ont recours à l'aide financière. C'est également le cas de la moitié des universitaires.

Un fardeau qui s'alourdit sans cesse

On constate que le prêt moyen a augmenté de 60 % en sept ans, passant de 2 000 \$ en 1987 à 3 200 \$ en 1993 (DGAFE. rapport annuel 1993-94). Mais c'est lorsqu'on examine l'endettement sur l'ensemble d'une " carrière " étudiante que l'on constate toute l'ampleur du problème. Prenons le cas d'une personne qui a entrepris des études collégiales en septembre 1991 et qui poursuit ses études jusqu'au diplôme de doctorat dans les délais dits " normaux ". À la fin de ses études (avril 2002), elle aura accumulée une dette de plus de 32 000 \$. Avec un taux d'intérêt de 9 %, cette personne aura à assumer des versements mensuels d'environ 400 \$, pendant 10 ans, pour un total de 48 000 \$. C'est ce que le gouvernement considère comme un endettement " normal ". On voit que le niveau actuel de l'endettement est tel, que le régime ne peut accomplir sa mission qui est d'assurer " qu'aucune personne ne se voit interdire l'accès aux études supérieures en raison de l'insuffisance de ses ressources financières. "

On ne peut plus payer !

Depuis le dégel des frais de scolarité et l'augmentation du prêt qui l'a accompagné, les ex-étudiantes et ex-étudiants ont de plus en plus de difficultés à rembourser leur dette. En témoignent : la multiplication des demandes de remboursement différé et des mauvaises créances. Ce qui cause des maux de tête aux banques et au gouvernement en augmentant les coûts du système. Par exemple, entre 1989 et 1993, les demandes de remboursement différé sont passées d'environ 3 500 \$ à plus de 14 000 \$, soit quatre fois plus. Il est impossible de fixer le niveau " acceptable " de l'endettement étudiant ou des modalités " équitables " de remboursement. À partir du moment où on constate que l'endettement

étudiant est injuste et bloque l'accès à l'éducation, il faut l'éliminer et trouver d'autres moyens de financer le système.

UN FINANCEMENT PUBLIC ADÉQUAT

L'éducation, comme toute autre activité impliquant un travail, a un prix. Puisque nous rejetons les frais de scolarité et l'endettement étudiant, nous exigeons que le système d'éducation, à tous les niveaux, soit entièrement financé par l'État. Pourtant, les gouvernements prétendent continuellement ne pas avoir assez d'argent pour financer convenablement l'éducation et la rendre complètement accessible. Nous affirmons que c'est faux. D'une part, la sous-scolarisation (l'ignorance...) coûte beaucoup plus cher que l'accessibilité. D'autre part, la crise des finances publiques n'est pas le résultat d'un appauvrissement de la société, mais de l'application de politiques fiscales néfastes et défailtantes que l'on peut corriger.

L'art de faire moins avec plus

En fait, selon les données de l'OCDE (qui regroupe tous les pays industrialisés, le PIB (Produit Intérieur Brut) du Canada, en dollars constants, a doublé entre 1971 et 1993. Comme la part du Québec dans la production canadienne est demeurée la même, on peut affirmer que le Québec est deux fois plus riche qu'il y a vingt ans! Mais alors, d'où peut bien venir ce syndrome du manque d'argent ?

La part des entreprises...

Un préjugé fort répandu veut que le Québec et le Canada soient plus lourdement taxés que les autres pays industrialisés. Pourtant "lorsqu'on examine la proportion des taxes par rapport à la richesse nationale... le Canada, avec 36.5 % en 1992, se situe loin derrière les pays nordique (45 %) ou même la France, l'Allemagne ou l'Italie (entre 40 et 44 %)." En fait, la perception des taxes très lourde n'est pas fausse... pour les particuliers à revenus faibles et moyens. Il en va tout autrement pour les entreprises. En 1950, les entreprises fournissaient autant d'impôt au gouvernement fédéral que les particuliers. "Aujourd'hui, la part des particuliers s'élève à 48 % et celle des entreprises à moins de 7 %... depuis 1975, l'impôt des particuliers s'est accru trois fois plus rapidement que l'impôt des entreprises... Et c'est sans compter la TPS et la TVQ qui ont transféré des milliards en fardeau fiscal des entreprises vers les particuliers."*

Des économistes ont calculé que :

1- en quinze ans, si l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises était demeuré au même niveau qu'au cours des années précédentes, la dette fédérale afficherait 105 milliards de dollars de moins;

2- parallèlement, si les taux d'intérêt étaient demeurés aux niveaux antérieurs, on aurait économisé une somme variant entre 65 et 90 milliards de dollars.**

On sait également qu'en 1992, "le nombre d'entreprises rentables exemptées d'impôt atteignait 93 000. Au cours des années récentes, un tiers des profits ont été enregistrés par des entreprises qui n'ont payé aucun impôt."*

...et des plus riches

Dans son plus récent ouvrage, l'économiste Richard Langlois nous apprend que:

- en 1992, on dénombrait 2 000 Canadien-ne-s gagnant plus de 100 000 \$ et n'ayant payé aucun impôt grâce aux multiples déductions et abris fiscaux;

- le Canada est l'un des seuls pays de l'OCDE à ne pas disposer d'une taxe sur la richesse (abolie en 1972) et l'estimation du manque à gagner résultant de l'abolition de cette taxe tourne autour de 20 milliards pour la période 1972-1992;

- les fiducies familiales sont exemptées d'impôt représentant une somme de 70 milliards, ce qui prive l'État fédéral de 350 millions par année.

- Dans les années 1930, les échanges sur les marchés monétaires, financiers et boursiers représentaient de fois les échanges de marchandises alors que, de nos jours, ils font 50 fois leur valeur ! Pourtant, aucune taxe n'est imposée sur cette activité économique des plus improductive. Ne devrait-on pas taxer la spéculation au lieu de l'éducation ?

LA DÉMOCRATISATION DES INSTITUTIONS

Nous croyons que les individus devraient avoir la liberté de choisir leur éducation; c'est un question de démocratie. Si on accepte que l'État, ou des groupes ayant des intérêts particuliers, décident entièrement de ce qui peut ou ne peut pas être enseigné dans nos collèges et universités et à combien de personne, on risque de se retrouver avec une définition contrôlée de l'éducation. Le MDE propose l'autogestion des cégeps et universités par une instance intersyndicale regroupant les gens directement concernés par l'éducation: les associations étudiantes, les syndicats d'enseignant-e-s, les syndicats d'employé-e-s de soutien et les syndicats de professionnel-le-s. La gestion démocratique de l'éducation que nous réclamons devrait impliquer tous les niveaux de décision : de la salle de cours à l'ensemble des réseaux.

La négociation du plan de cours

Le / la professeur-e ou l'administration ne devraient pas avoir le droit d'imposer unilatéralement tous les détails du contenu des cours et des méthodes d'évaluation. À cet effet, des mesures doivent être établies et adoptées, au niveau des institutions et du réseau de l'éducation pour que les élèves aient le droit de négocier les plans de cours.

Le renouvellement des programmes

Généralement, il y a une importante participation étudiante sur les instances qui décident du contenu des programmes. Le problème c'est que le processus s'étend sur plusieurs années et que la délégation étudiante tend à se renouveler chaque année ou aux deux ans. Il y a donc un problème de continuité. Pour le surmonter, les associations étudiantes devront faire l'effort d'une centralisation de l'information sur ces questions de manière à pouvoir la transmettre à chaque nouvelle génération de délégué-e-s. De plus, les départements devront tenir compte de ce problème de continuité en fournissant le matériel et les services nécessaires à une participation active des étudiantes et étudiants. Il serait également souhaitable que les délégations étudiantes sur les comités de programme se rencontrent à l'échelle nationale, par domaine d'étude, pour échanger idées et informations

La gestion des institutions

La participation étudiante aux conseils d'administration des collèges et des universités est tout simplement ridicule. Avec 5 ou 10 % des votes, on ne peut pas prétendre que l'opinion des étudiantes et étudiants compte pour quelque chose dans ces hauts lieux décisionnels. Ce qui fait que nos maigres acquis aux niveaux inférieurs (départements, salles de cours) peuvent être remis en question n'importe quand sans que nous puissions dire quoi que ce soit! En plus, nos délégations symboliques ne sont pas redevables devant les associations étudiantes. On leur donne un mandat blanc pour aller jouer à l'étudiante ou l'étudiant de service. Nous sommes en droit d'exiger 40 % des sièges à tous les conseils d'administration. Pas la majorité parce qu'il faut laisser une place importante au personnel enseignant et aux autres employé-e-s, mais notre représentation doit être suffisante pour nous donner un véritable pouvoir de négociation. Également, on doit exiger que nos délégations soient nommées par les associations étudiantes et redevables devant nos assemblées générales et conseils représentatifs.

* Richard Langlois, Pour en finir avec l'économisme, Boréal, 1995.

** Centre canadien de recherche en politique de rechange, Saigner le patient, 1993.

(...)

Section «Moyens d'action » du site internet

Le MDE ramène une vision démocratique de l'action étudiante. Toutes les décisions, à tous les niveaux, sont prises par les membres. Ceci dans le but de redonner aux étudiantes et étudiants un contrôle sur leurs outils collectifs de défense de leurs droits.

Pour ce faire, les associations étudiantes se sont dotées de structures démocratiques. Ces structures sont basées sur la souveraineté absolue des assemblées générales. On a choisi cette façon de faire parce que les associations étudiantes se sont donné une double mission : offrir des services à leurs membres et défendre leur droits.

Le MDE ne pense pas que les " leaders " étudiant-e-s devraient présupposer des opinions de la population étudiante. Pas plus que le fait d'avoir été élu sur un comité exécutif ne donne de mandat en blanc. Les membres de ces comités ne sont pas des représentant-e-s, ils et elles ne sont que des exécutant-e-s. Nous pensons que les associations devraient être contrôlées par les membres, en assemblée générale. C'est pourquoi le MDE est contrôlé par ses membres via son congrès. Le congrès regroupe les associations étudiantes mandatées par leurs assemblées générales afin de rester démocratique.

Le mouvement étudiant a trop souvent été contrôlé par en haut par des élites (de droite comme de gauche) qui ont fait plus de tort que de bien en mettant de l'avant leurs intérêts politiques particuliers au lieu de ceux de la population étudiante dans son ensemble. Pour corriger cette situation, le MDE propose un retour aux principes de bases qui ont toujours guidés l'action des associations étudiantes, c'est à dire le syndicalisme étudiant. Il est temps que ça change

Le MDE c'est ça, mais c'est d'abord et surtout se donner les moyens d'obtenir la satisfaction de nos revendications. Le MDE ne croit pas au lobbying et à la concertation. Cinq ans de cette stratégie ne nous a amené qu'une détérioration de nos conditions de vie et d'étude. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple : depuis 1990 les frais de scolarité à l'Université ont augmenté de 350%. Tout ça sans parler des trop nombreuses coupures de services, de l'augmentation des différents frais dans les cégeps et des coupures au régime de prêts et bourses.

Évidemment, ce serait l'idéal si le gouvernement et ses "partenaires" pouvaient agir selon les désirs de la population et se plier aux arguments du mouvement étudiant. Malheureusement, ça ne fonctionne pas comme ça. Derrière chaque programme social, derrière chaque amélioration des conditions de vie de la population, derrière le système

actuel d'éducation lui-même, il y a une lutte. Le reconnaître, c'est s'éviter bien des désillusions.

Le MDE croit à l'action directe de la population étudiante sur ses conditions de vie, dans les institutions comme auprès du gouvernement. Nous croyons qu'avant d'aller négocier avec ce dernier, il faut d'abord établir un rapport de force.

C'est dommage, mais c'est le seul langage que le gouvernement et ses "partenaires" comprennent. Un exemple : lors du dernier Sommet socio-économique, le gouvernement a refusé de confirmer un gel des frais de scolarité. Quatre semaines de grève plus tard et c'était dans la poche.

Quand on dit concertation zéro, on ne veut pas dire que le MDE ne s'assiéra jamais avec le gouvernement pour négocier. Seulement, lorsqu'il le fera, il aura au préalable bâti un rapport de force lui permettant d'être vraiment entendu.

Organisons-nous!

Actuellement, les associations étudiantes sont divisées quant à la stratégie à employer face aux coupures. Le MDE regroupe certaines associations qui défendent une stratégie autonome de combat. D'autres associations défendent aussi cette stratégie, mais ne sont pas membres du MDE. Pour que nos actions aient un poids et pour éviter des pertes d'énergies, il est urgent d'unir toutes ces associations dans un même pôle de gauche ; le MDE. Unis nous vaincrons, mais divisés nous perdrons à coup sûr.

Ne laissons pas passer l'occasion de remettre le mouvement étudiant sur pied!

Organisons-nous dans le MDE!